

GENNEVILLIERS,

le 15 mai 2019

COMMUNIQUÉ

CONTACTS PRESSE

**Patrice LECLERC**

Maire

**Mairie de Gennevilliers**

177 av Gabriel PERI  
92230 GENNEVILLIERS  
Tél. : 01 40 85 62 23

patrice.leclerc@gennevilliers.fr

## **Pas de ZFE à Gennevilliers au 1er juillet 2019**

Depuis la décision en novembre 2018 de la Métropole du Grand Paris d'instaurer une ZFE (Zone à faible Emission) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le maire de Gennevilliers, qui s'était abstenu sur cette décision, a informé et consulté les citoyen-nes.

Ainsi, une réunion d'information et de consultation a été organisée en direction de la population le 8 février 2019, en direction des responsables d'entreprise le 21 février. Une consultation a été engagée par internet et par papier dans les deux centres sociaux de la ville et en Mairie. Une réunion publique s'est à nouveau tenue ce mardi 14 mai pour présenter les résultats de la consultation et décider si le maire de Gennevilliers devait signer ou pas l'arrêté instaurant la ZFE à Gennevilliers au 1<sup>er</sup> juillet.

Il ressort des réunions, de la consultation et du vote de l'assemblée des habitants ce 14 mai, une volonté largement majoritaire que ne soit pas pris d'arrêté municipal à Gennevilliers, considérant que les conditions de mise en œuvre sont socialement inacceptables. Peu de personnes à Gennevilliers, et malgré les aides, ne peut assumer financièrement le renouvellement de son véhicule d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Le maire de Gennevilliers partage et respectera donc cette volonté. Il n'y aura pas d'arrêté municipal ZFE à Gennevilliers.**

Cependant, les habitants comme la ville de Gennevilliers considèrent qu'il faut agir efficacement et socialement contre la pollution dans la Métropole. Il s'agit d'une urgence sanitaire sérieuse au regard du nombre de morts annuel dû à la pollution. Nous partageons la nécessité politique de changer nos modes de consommation comme nos modes de transport.

**Nous engagerons localement des actions :**

- Contre l'augmentation du survol aérien de la ville,
- Pour l'amélioration des transports en commun,
- Pour l'amélioration des conditions de transports sur la ligne 13,
- Pour le prolongement le plus rapidement possible du T1,
- Pour le respect du planning à 2030 de la réalisation de la ligne 15 ouest et
- Pour la sensibilisation à la baisse de l'utilisation de la voiture individuelle.
- Pour le développement des circulations douces, leur mise en cohérence à l'échelle territoriale,
- Pour l'augmentation de l'utilisation du réseau Ferré, des voies navigables à la place des camions,
- Pour la déminéralisation de la ville et les plantations d'arbres.

**Patrice Leclerc**  
Maire